



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Non de l'établissement	SOPREMA SAS
Adresse de l'établissement	Zone industrielle des Manteaux – 89 330 SAINT JULIEN DU SAULT
Activité de l'établissement	L'activité principale du site repose sur le procédé polymérisation et d'expansion du polyuréthane pour la fabrication de panneaux isolants destinés à l'isolation des toitures, des murs et des sols d'habitations et de bâtiments
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre Etat membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Le site est situé dans l'Yonne (89) , département qui n'est pas situé à proximité du territoire d'un autre état membre
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• De type thermique : Feu avec risque de brûlures• De type surpression : Entraînant un bris de vitre sur les habitations• L'émission de fumée suite à incendie <p>L'évaluation des risques selon la matrice de criticité des accidents majeurs a montré qu'aucun accident majeur n'est présent et donc d'être susceptible de se produire avec des conséquences humaines et/ou matérielles</p> <p>Les modélisations et les mesures réalisées ont montré qu'ils ne sortaient pas du site et que les émissions de fumées en cas d'incendie n'avaient pas d'effet au sol.</p>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>SOPREMA a conçu ses installations de sorte qu'aucun phénomène dangereux ne puisse donner lieu à des effets dangereux à l'extérieur du site. Grâce à des mesures organisationnelles et à des barrières de sécurité techniques éprouvées les installations permettent de garantir un niveau de sécurité élevé sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none">• Eviter les fuites et limiter leur importance par des mesures de prévention et de limitation,• Réduire le risque d'inflammation par des mesures de prévention des sources d'ignition,• Limiter les conséquences d'un sinistre par des mesures de limitation et de protection.

Pour éviter une fuite et son importance :

- Des rondes du personnel d'exploitation (Patrouilles)
- Stockage en cuves enterrées double paroi pour le gaz d'expansion de la mousse polyuréthane
- Cuve et circuit de dépotage inertés en permanence sous azote
- Présence d'une détection de fuite, d'un limiteur de remplissage
- Zone spécifique identifiée et fermée en permanence par un grillage
- Stockage systématique des produits liquides sur rétention
- Fermetures des sorties des eaux pluviales par des vannes polices sur toutes les sorties existantes du site

Pour réduire le risque d'inflammation et de malveillance :

- Des interdictions de fumer sur l'ensemble du site et des consignes de sécurité affichées à tous les endroits stratégiques du site,
- Installations de protection contre l'incendie des ateliers et bâtiments de stockage de type sprinkler sous eau. .
- Constitution d'îlots de stockage et strict respect des distances de séparation définies afin de prévenir le risque de propagation en cas d'incendie
- La formation et la sensibilisation permanente du personnel du dépôt, des conducteurs de camions et des intervenants extérieurs,
- Réalisation de plan de prévention systématique
- Réalisation systématique de permis de feu pour tout travail par point chaud
- Des dispositifs de protection contre la foudre conformes aux standards et régulièrement entretenus
- Information des chauffeurs routiers à l'entrée du site des consignes de sécurité
- Accès unique avec des barrières anti-intrusion et Entrée possible seulement si autorisation accordée
- Vidéo-protection sur l'ensemble du site
- Entrée piétons sécurisé par tourniquet – Entrée possible seulement si autorisation accordée

Pour limiter et combattre le sinistre :

- Des moyens autonomes de stockage et de pompage d'eau à grand débit acheminée dans les différentes zones protégées par sprinklers,
- Des poteaux incendie du réseau communal pour intervenir sur l'ensemble du site avec l'ajout de réservoirs souples sur le site.
- Un plan d'opération Interne de l'établissement (POI) qui définit les moyens à mettre en œuvre dans tous les scénarios identifiés dans l'étude de dangers,
- Des exercices périodiques conduits de concert avec les Sapeurs Pompiers (SDIS) et par le personnel de SOPREMA formés en équipes d'intervention